

Procédure d'inscription 2025/2026



Les inscriptions pour les activités périscolaires et le centre de loisirs des mercredis débutent le **mardi 10 juin 2025**.

Pour procéder aux inscriptions merci de suivre les étapes suivantes :

- Les personnes ayant déjà un espace famille SPL :

Télécharger l'ensemble des documents (Fiche de liaison 25/26, mandat SEPA 25/26)

Remplir ces documents et les mettre directement sur votre espace famille avec : RIB, carnet de vaccination, attestation d'assurance, PAI (si concerné), MDPH (si concerné)

Envoyer ensuite un mail au **centre correspondant à vos besoins en indiquant que le ou les dossiers 2025/2026 sont sur votre espace famille :**

- Pour l'accueil de Pélussin : centresloisirpelussin@splpilatrhodanien.fr
- Pour l'accueil de Roisey : aupaysdesenfants@splpilatrhodanien.fr
- Pour l'accueil de Veranne : veranne.cl.spl@gmail.com
- Pour l'accueil de la Chapelle Villars : lachapelle.cl.spl@gmail.com
- Pour l'accueil de Chavanay : alsh.chavanay@splpilatrhodanien.fr
- Pour l'accueil de Mallevall : malleval.cl.spl@gmail.com
- Pour l'accueil de Saint Pierre de Bœuf : stpierre.cl.spl@gmail.com

A réception du mail, la directrice de la structure d'accueil traitera le dossier. Attention : les dossiers non complets ne pourront pas être traités.

Une fois le dossier traité, la directrice du centre correspondant à vos besoins répondra à votre mail et vous indiquera que vous pouvez procéder à la demande d'activité.

Dirigez-vous sur votre espace famille, demandez l'activité dont vous avez besoin et validez.

A réception de la demande, une validation sera faite par la coordinatrice et un mail vous sera envoyé vous indiquant que vous pouvez procéder aux inscriptions

Dirigez-vous vers votre espace famille, ouvrez l'activité et cliquez sur le calendrier pour valider les jours dont vous avez besoin.

- Case verte : les jours sont validés et vous ne recevez pas de confirmation
- Case avec un bonhomme et une horloge : place non validée, enfant sur liste d'attente (vous pouvez vous-même vous mettre sur liste d'attente). Vous serez contacté par la directrice de structure si désistement
- Case grisée : inscription impossible (contacter la structure)

- Les personnes n'ayant pas d'espace famille SPL :

Vous devez contacter par mail (ci-dessus) la structure dont vous dépendez pour recevoir le dossier SPL

A réception, un espace famille vous sera créé et vous recevrez un lien vous permettant d'accéder à votre espace. Ne pas perdre ce lien car c'est le seul accès possible à votre espace famille.

Suivre la procédure ci-dessus.

Le délai de traitement :

Les dossiers non complets ne seront pas traités

Les dossiers complets seront traités entre le 10 juin et le 30 août 2025. Le délai de traitement peut aller jusqu'à 15 jours.

A retenir :

- Les demandes directes aux activités, via le portail famille, ne seront pas validées tant que le dossier ne sera pas validé
- Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Fait le 19/06/25

L'équipe SPL